

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 27 Septembre 2017

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h35.

Procurations :

Anthony MOTOT a donné procuration à Fernand LEGIER
Vincent DAVAL a donné procuration à Eric BRUCHET
Didier FERREINT a donné procuration à Jocelyne REILLE

Absents sans procuration :

Michel MARTIN
Dimitri FARRO
Régis ARMENICO

Bruno LAQUAY est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

En introduction Mme le Maire remercie l'ensemble des techniciens et plus particulièrement M.GUABELLO pour son expertise dans les transferts de compétences liées à la métropole. M. GUABELLO termine son intérim avec l'arrivée de Mme BELLIOU, nouvelle DGS de la commune de Mallemort.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du 31 juillet 2017.

Le procès-verbal du 31/07/2017 est voté à l'Unanimité

Arrivée de M.ALLEGRINI

Rapport n°1 : Vote de la tranche 2017 du CDDA – Période 2014/2018

Mme le Maire soumet au vote la tranche annuelle du CDDA, estimée à 1 116 900 € HT répartie en plusieurs opérations. La commune bénéficie d'un financement de 60 % dans le cadre de ce contrat. La première tranche ayant été soumise au vote en Mars 2017.

Mme le maire tient à souligner le travail réalisé par Mme SOUTEYRAT en relation avec les services du Département.

Mme ANDREIS souhaiterait avoir des informations complémentaires sur les projets à réaliser, consulter des plans avant de participer au vote.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'idées qui sont à l'étude mais qui sont des projets participatifs, les administrés seront consultés, le délai est de 3 ans pour la réalisation des projets.

M. BRUCHET donne exemple de l'aménagement de la médiathèque qui va bientôt aboutir, où les riverains, la commission culture et les utilisateurs ont participé à la réalisation du projet.

Mme ANDREIS insiste sur le fait d'avoir connaissance des projets avant de voter la tranche du CDDA

M.PIGNET est surpris par le montant des études dirigées pour la maison des associations.

M. BRUCHET le montant des études est calculé selon un pourcentage sur le montant total de l'opération, d'où les sommes conséquentes.

M. CHABERT ne comprend pas l'action de voter, si les projets peuvent être modifiés selon les concertations avec les administrés.

Mme le Maire est surprise par cette insistance. Elle rappelle qu'il s'agit de voter la tranche 2017 de subventions demandées et que nous avons déjà fait de même en 2014, 2015 et 2016. Elle prend cependant exemple sur le projet de réhabilitation de l'avenue Joliot Curie où la commune a présenté 3 projets, les riverains ont choisi un projet alors que la commune s'orientait vers un autre.

M. CHABERT demande si ces concertations risquent de modifier le montant de chaque projet

M. BRUCHET répond que les projets resteront dans les enveloppes budgétaires prévues.

Vote à la Majorité,

7 Abstentions : J. REILLE (+ procuration D. FERREINT), A. ANDREIS, P.EIDEINWEIL, JP. CHABERT, P. PIGNET
N. POURCIN (modifié le 12-10-17)

Rapport n°2 : Décision modificative n°2. Budget principal

Mme le Maire propose des réajustements sur les prévisions budgétaires arrêtées lors du Budget Primitif 2017. Il convient d'effectuer des transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

M.PIGNET souhaite des détails sur l'augmentation des charges dans la section de fonctionnement.

Mme GENTE explique que c'est un ajustement sur un prévisionnel et que ce réajustement nous permet de s'approcher au plus juste de la réalité.

M.PIGNET s'interroge sur la somme correspondant à l'opération PLU.

Mme GENTE explique qu'il s'agit des études, de l'enquête publique ainsi que des reprographies et publicité réalisées dans le cadre du PLU.

Vote à la Majorité,

7 Abstentions : J. REILLE (+ procuration D. FERREINT), A. ANDREIS, P.EIDEINWEIL, JP. CHABERT, P. PIGNET
N. POURCIN (modifié le 12-10-17)

Rapport n°3 : Maintien de la taxe de séjour et fixation des tarifs au 01/01/2018

Mme le Maire propose de maintenir et de fixer les tarifs de la Taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de confirmer la volonté de la commune à percevoir le produit de la taxe de séjour.

Décision importante permettant de garder le bénéfice de ces produits avant le passage de la compétence tourisme à la Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Mme EIDENWEIL demande ce qu'il en est des locations Rn'B, sont-elles comprises dans cette délibération ?

Mme le Maire répond qu'actuellement il n'y a pas de conventionnement avec l'Etat pour ce genre de location, une étude doit être menée.

Cette délibération permet de borner la régularisation de la taxe de séjour, un courrier a déjà fait l'objet d'un envoi à tous les loueurs.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°4 : Modification de la durée d'amortissement des biens.

Mme le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir les dépenses d'investissement. Technique comptable qui permet de constater la dépréciation de la valeur des biens. Dans la délibération prise initialement la durée était de 5 ans pour une liste déterminée de biens, or pour se rapprocher de la réalité une liste précisant les durées d'amortissement est établie par bien.

M.CHABERT précise qu'il conviendrait de remplacer le terme de « valeur réelle » par celui de « valeur nette comptable »

Mme le Maire prend note, cette modification sera indiquée dans la délibération.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°5 : Convention d'assistance technique pour l'entretien et la surveillance des ouvrages de la protection contre la Durance.

M. LEGIER informe qu'une convention est établie entre la commune et le SMAVD afin de leur confier une mission d'assistance technique pour l'entretien et l'inspection des ouvrages contre les incidents météorologiques.

M. CHABERT demande le coût de la prestation fournie par le SMAVD.

M. LEGIER répond que l'assistance est gratuite pour la commune. Un diagnostic peut être fait pour des travaux si nécessaire.

M. CHABERT il s'agit donc d'une assistance gratuite, mais avec des travaux à la charge de la commune.

M.LEGIER, c'est effectivement une expertise fournie par le SMAVD.

Mme REILLE, demande la périodicité des visites.

M.LEGIER, il y a 2 à 3 visites annuelles et plus selon les risques encourus.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°6 : Rectification de la délibération n°2017-55-SG

M. RICARD fait lecture de la rectification relative à l'acquisition des parcelles cadastrées B463 et B464 pour lesquelles initialement le prix de l'acquisition était de 20 000 €, or après une correspondance avec la SAFER le prix à retenir est celui de 23 570 € frais de rétrocession inclus.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°7 : Acquisition foncière des parcelles G263 et G762.

Mme le Maire informe l'assemblée que M. MARTINELLI ne participera pas au débat ni au vote pour ce rapport.

M. BRUCHET porte à la connaissance du conseil que la commune à l'intention d'acquérir un bien situé 26 rue Fernand Pauriol, composant un ensemble d'une surface de 193 m².

L'objectif étant de réhabiliter le bâti en créant 2 commerces en RDC et un logement à l'étage afin de redynamiser la rue commerçante.

Qu'il a été convenu entre le vendeur et l'acquéreur un prix de vente de 270 000 €, hors frais de notaire. Une subvention sera sollicitée auprès du Département.

M. CHABERT demande comment une acquisition permettra de redynamiser le centre-ville ?

Mme le Maire répond qu'après l'audit de la CCI sur le centre-ville, la CCI propose de faire un effort sur l'implantation de commerce de bouche. Possibilité de créer 2 commerces dans ces locaux et un logement à l'étage.

Le choix des commerces sera fait en concertation avec la commission du Développement Economique.

M.CHABERT aurait préféré que la CCI propose une liste de repreneur pour les commerces de bouche, il ne comprend pas que la commune puisse acquérir des commerces, il émet un doute sur l'attractivité de la rue Fernand Pauriol.

Mme le Maire précise que cela permettra de proposer des loyers à bas prix, pour faciliter l'attractivité.

Mme EIDENWEIL, s'interroge sur le coût d'une telle réhabilitation, ainsi que les frais de notaire.

Mme le Maire, précise que le bâtiment est sain, que les frais de notaire représentent 9 % du coût d'achat et que la subvention du Département est équivalente à 60 %.

M. PIGNET revient sur le doute de M. CHABERT en précisant que le projet d'une réhabilitation des locaux ne sera pas le même en fonction du commerce choisi.

Mme ANDREIS informe que la CCI est prête à aider financièrement l'installation de commerce.

Ou en est-on avec la façade du bâtiment de l'infirmière, installée rue Fernand Pauriol ?

Mme le Maire répond que le dossier est toujours à l'étude au service urbanisme.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°8 : Acquisition foncière parcelle G670.

M BRUCHET indique l'intention d'acquérir un bien situé 11 rue du 11 novembre à proximité du Donjon. Ce bien est constitué d'une maison de 50 m².

L'objectif recherché est de réhabiliter ce bâti, positionné stratégiquement, dans le cadre d'une démarche de valorisation du centre-ville. Acquisition qui renforcera la dynamique en cours et contribuera à l'intérêt général.

Le prix de vente est porté à 75 000€

Mme ANDREIS demande si une évaluation des frais de réhabilitation a été réalisée.

Mme le Maire explique que le projet est toujours au balbutiement, mais il s'agit d'un lieu stratégique pour le vieux village.

M CHABERT s'interroge sur le devenir de ce bâtiment.

M. BRUCHET répond qu'il s'agit d'une opportunité à saisir, pour un projet touristique en association avec la réhabilitation du DONJON.

Mme REILLE souligne à l'assemblée que la population est déjà informée alors que les membres de la commission n'étaient pas au courant de ce projet. Elle trouve cela regrettable.

Mme le Maire, précise que rien n'est encore fait, que nous en sommes toujours à l'état d'intention et que l'on ne pourra jamais arrêter les dires. Qu'il suffit d'une visite sur les lieux pour alimenter la rumeur publique.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°9 : Régularisation foncière parcelle G1429 et G1233

M. BRUCHET rappelle que pour procéder à l'aménagement de la rue Joliot Curie, il est nécessaire de délimiter le domaine public. Il apparaît qu'à l'intersection de la rue Joliot Curie et l'avenue Charles de Gaulle une pointe de la parcelle G1429 et de la parcelle G1223 sont situées sur la voie et sur le trottoir. Il y a donc lieu de régulariser cette emprise à l'occasion de l'aménagement de la rue Joliot Curie et de procéder à l'établissement d'arrêtés et d'adresser un courrier à chacun des riverains concernés.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°10 : Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire et mise en fonction du portail famille.

Mme CHEROUTE présente le règlement intérieur du service restauration scolaire et explique la mise en fonction du portail famille. L'objectif étant d'améliorer l'information sur le fonctionnement de ce service et permettre aux familles de payer et de préinscrire en ligne leur enfant 7 jrs/7 et 24h/24.

Mme EIDENWEIL demande combien est facturé l'accès de la cantine aux enfants amenant leur repas. Elle souhaite lire le courrier d'une administrée au sujet d'un problème de repas spécifique.

Mme le Maire répond que l'accès et la surveillance de la cantine ne sont pas facturés pour les enfants portant leur repas.

Elle précise que ce courrier pourra être lu en questions diverses.

M.LEGIER informe que l'établissement a reçu un avis favorable auprès de la commission de sécurité.

M. CHABERT sollicite la possibilité de déjeuner à la cantine.

Mme le Maire informe que cela est possible occasionnellement en prenant un ticket repas.

Vote à la **Majorité**

1 Abstention : P.EIDENWEIL

Rapport n°11 : Convention entre la Région et la commune concernant l'organisation des transports scolaires interurbains.

Mme CHEROUTE informe qu'une convention est établie, dans le cadre de la Loi NOTRe induisant une nouvelle répartition des compétences entre collectivités territoriales, avec la Région pour les trajets scolaire sortant du périmètre métropolitain. Convention remplaçant la précédente signée avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Mme HENTIC demande si il s'agit-il des bus pour les lycéens.

M. CHABERT demande quels élèves sont concernés.

Mme le Maire répond négativement et précise qu'il s'agit d'élèves sortant du périmètre (Cavaillon, Avignon, ...)

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°12 : Convention entre la Métropole et la commune concernant l'organisation des transports scolaires.

Mme CHEROUTE informe qu'une convention est établie, dans le cadre de la Loi NOTRe ainsi que la loi MAPTAM, avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour le transfert de compétence dans les transports interurbains et scolaires à, l'intérieur du périmètre métropolitain. Compétences anciennement gérées par le Département.

Aucun débat,
Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°13 : Création d'une entente intercommunale pour la restauration collective.

Mme le Maire avise le conseil que dans le cadre d'une coopération renforcée, les communes de Mallemort et de Lamanon souhaitent conclure une entente pour la fabrication et la fourniture de repas de restauration scolaire.

Mme le Maire précise que cette proposition a été étudiée avec le service juridique de l'ATD 13 pour borner juridiquement cette entente intercommunale.

Le Conseil sera représenté par une commission composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Mme ANDREIS demande quels sont le prix des repas pour la commune de Lamanon.

Mme le Maire rappelle que les tarifs ont déjà été votés lors d'un précédent conseil, mais peuvent être revotés avec de nouvelles bases.

Mme ANDREIS demande combien de véhicules sont disponibles pour le transport des repas, et en cas de panne que se passe-t-il ?

Mme le Maire répond que la commune est propriétaire d'un seul véhicule très récent, en cas de problème la solution de location pourra être envisagée.

M. CHABERT s'interroge sur des conflits ou des problèmes qui pourraient intervenir avec la commune de Lamanon.

Mme le Maire précise qu'à l'heure actuelle il ne s'agit que d'une intention de création d'une entente, un travail sur la rédaction de la convention est à effectuer.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°14 : Mise en place des statuts du SIVU

Mme le Maire explique que la Métropole a restitué la compétence facultative en matière de « Loisirs, Enfance, Jeunesse » aux communes d'Alleins, Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues.

La création d'un SIVU paraît la solution la mieux adaptée, il faut donc approuver le projet des statuts du SIVU, Colline DURANCE. Projet qui a été travaillé avec un avocat.

M. PIGNET demande quelle est la représentation des communes dans le SIVU et comment est calculé le nombre de délégués par commune.

Mme le Maire répond que le nombre d'habitants par commune donne la clé pour la répartition des délégués.

M. PIGNET s'interroge sur le choix des délégués.

Mme le Maire précise que les délégués seront désignés lors d'un prochain conseil municipal.

M. PIGNET demande quelle sera la place de l'opposition dans ce SIVU.

Mme BREMOND répond que cela fait partie de la compétence de la commission Enfance-Jeunesse où les membres de l'opposition sont représentés.

Mme le Maire précise que la question sera évoquée avec l'ensemble des Maires du SIVU et ne peut pas certifier la présence de l'opposition.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°15 : Création d'emplois et tableau des effectifs.

M. ALLEGRIINI présente le tableau d'effectifs.

Le tableau est modifié par un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour un avancement de grade et 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe ou de rédacteur principal 2ème classe dans l'éventualité du recrutement de responsable RH.

Mme REILLE demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion de la commission du personnel.

M ALLEGRIINI prévoit une réunion prochainement, le recrutement ayant été précipité par l'annonce du départ de Mme BIDOTTI.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°16 : Motion de l'Union des Maires – Taxe d'Habitation

Mme le Maire demande d'approuver la motion de l'Union des Maires des Bouches du Rhône relative à la suppression de la taxe d'habitation.

M. PIGNET demande si les communes pourraient créer d'autres taxes.

Mme le Maire répond qu'effectivement cela est possible.

M. PIGNET demande si une analyse du coût représenté par la perte de la taxe d'habitation a été faite.

Mme le Maire répond que cela n'est pas si simple à réaliser, car il existe déjà des foyers exonérés de la taxe d'habitation.

M. CHABERT rappelle que précédemment il avait averti et suggère d'étudier un scénario sur la perte de cette taxe.

Mme le Maire répond qu'une prospective peut être réalisée.

Vote à l'**Unanimité**

Rapport n°17 : Information de l'Union des Maires – Contrats Aidés

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un questionnaire a été envoyé aux associations pour évaluer les conséquences dû à la suppression des contrats aidés.

Sur la commune 10 emplois sont supprimés, 6 emplois au sein des associations et 4 emplois dans les secrétariats des écoles primaires.

M. CHABERT précise que le ministre M. LEMAIRE pourrait préserver des emplois aidés en nombre limités.

M. MARTINELLI répond qu'effectivement mais en nombre très limité. Décision incompréhensible alors que la suppression des emplois aidés va amener le gouvernement à financer le chômage de ces personnes.

Pas de vote,

Rapport à titre informatif

Rapport n°18 : Versement d'une subvention complémentaire à l'association « Vivons Ensembles » et avenant à la convention.

Mme le Maire informe le conseil que suite au retour de la semaine à 4 jours d'école, l'association « Vivons Ensemble » met à disposition 3 animateurs durant le temps méridien entre 12h/14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire du 04/09/2017 au 22/12/2017.

A ce titre l'association sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 003 €.

Mme BREMOND ne prends pas part au vote

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**

Questions diverses

Mme EIDENWEIL fait lecture d'un courrier d'une administrée sur le choix des repas à la restauration scolaire. Elle fait part de son mécontentement sur le traitement de faveur fait aux différentes religions dans le choix des repas.

Mme CHEROUTE répond que cette personne a été rencontrée lors d'un entretien. La réglementation ne permet pas de proposer des repas végétariens dans une restauration scolaire. Cependant son enfant peut ne prendre que des légumes à l'occasion de ses repas. Un courrier a été transmis à cette administrée en ce sens.

Mme ARTERO ne comprend pas les termes de ce courrier. L'association des parents d'élèves avait déjà posé cette question lors d'une précédente réunion.

M. CHABERT indique qu'ils ne se font que l'écho d'une administrée, qui souhaitait que son courrier soit lu au conseil municipal, mais qu'il n'était pas dans la polémique.

Mme ANDREIS souhaite une campagne de sensibilisation à l'attention des habitants qui réalisent des travaux dans le vieux village sans autorisation de travaux. Exemple d'une habitation ou des fenêtres en PVC et un velux ont été posés.

Mme le Maire répond que les policiers municipaux sont assermentés et qu'ils ont pris en compte cette infraction. Elle souligne l'importance des remontées d'informations du voisinage afin de faire intervenir la PM.

Une analyse de l'ABF résoudra cette demande.

M. PIGNET a eu connaissance de l'organisation de réunions de quartier, alors qu'il n'était pas au courant sur la tenue de ces réunions. Il exprime son incompréhension sur le découpage des zones.

Mme le Maire précise que ces réunions de quartier étaient un projet au programme de la campagne électorale et que l'opposition ne fait pas partie de son groupe majoritaire donc pas à l'initiative des tenues de ces réunions. Par contre ils y sont cordialement invités comme tout administré.

Le plan des secteurs est disponible en mairie et sur le calendrier des manifestations. Pour 2018, le découpage sera plus précis.

M. PIGNET demande où en est la mise en place de l'opération « Voisins Vigilants ».

M. LAQUAY répond qu'une étude est en cours de réalisation avec le chef de la BTA de Mallemort.

Nous nous orientons sur la participation citoyenne en collaboration avec la gendarmerie.

Mme ANDREIS s'interroge sur l'intervention de la gendarmerie dans le vieux village avec un déploiement de force des unités de gendarme.

Mme le Maire informe qu'une intervention des gendarmes a eu lieu suite au décès d'un bébé et une autre à l'occasion d'une opération de lutte contre les stupéfiants. Les procédures étant couvertes par le secret de l'enquête il n'y a pas plus d'information.

Mme le Maire informe qu'après une mise en demeure pour dette très conséquente, la Métropole a procédé à la coupure d'eau au centre équestre du Vergon.

M. PIGNET souligne le problème des chevaux et le manque d'eau dont ils pourraient souffrir.

Mme ARTERO informe qu'elle a vu une livraison de citerne, probablement destinée à abreuver les chevaux.

Mme le Maire souligne que la mairie est toujours en procédure avec le gérant du centre équestre pour la gestion de l'établissement, un cabinet d'avocat suit le dossier.

Informations diverses

- ❖ Ouverture de la saison culturelle 29/09/2017
- ❖ Semaine Bleue du 02 au 06 Octobre

- ❖ Virade de l'Espoir le 05 Octobre
- ❖ Accueil des Italiens du 06 au 08 Octobre
- ❖ Prochain Conseil Municipal le 11/10/2017

Fin de la séance 21h15